

MENJ – MS - MESR

RAPPORT DE PROMOTION 2024

Liste d'aptitude de droit commun Ingénieurs d'Etudes (IGE)

I – DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Le code général de la fonction publique a introduit les lignes directrices de gestion ministérielles pour déterminer de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique des ressources humaines en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion du 25 mars 2024 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont publiées au BOESR n° 17 du 25 avril 2024.

Afin de garantir un traitement équitable d'attribution des promotions au choix pour l'ensemble des personnels, le ministère a mis en place des procédures transparentes permettant d'objectiver l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle et de prévenir les discriminations en étant vigilant à ce que les promotions attribuées respectent les principes d'égalité et diversité. Une attention particulière est apportée au respect de la proportion hommes-femmes parmi les promouvables, à la prise en compte de la diversité des environnements professionnels, à l'équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP), à la promotion des personnels en situation de handicap, et à la valorisation de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale.

La sélection des personnels éligibles à une promotion au choix est fondée sur l'appréciation de leur valeur professionnelle et de leur expérience, mesurée à travers des dossiers de propositions rédigés par les supérieurs hiérarchiques et d'un classement de ces propositions par l'autorité hiérarchique.

II – COMPTE RENDU DE LA SELECTION AU CHOIX

A- Informations statistiques sur les promouvables et les dossiers proposés

Pour rappel, conformément à l'article 25 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, sont promouvables à la liste d'aptitude, les agents remplissant les conditions suivantes : peuvent être promus au choix, les assistants ingénieurs justifiant de neuf années de services publics dont trois ans au moins en catégorie A.

En 2024, le nombre de possibilités de promotions est de 227. Pour mémoire, en 2023, 200 promotions ont été prononcées.

2591 personnels remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement dans le corps des ingénieurs d'études (IGE). Parmi ces personnels promouvables, la proportion est de 49 % de femmes contre 51 % d'hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 51 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 9 ans 11 mois et 29 jours. L'ancienneté moyenne de grade est de 9 ans 11 mois et 26 jours.

Les personnels promouvables exercent principalement dans les environnements professionnels suivants : 88 % dans le SUP, 11 % dans le SCO et moins de 1 % dans l'univers JS avec une répartition par BAP suivante :

BAP		PROMOUVABLES SUP	PROMOUVABLES SCO	PROMOUVABLES JS	PROMOUVABLES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	181	14	0	195	8%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	85	29	0	114	4%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	213	1	0	214	8%
D	Sciences humaines et sociales	6	0	0	6	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	446	143	0	589	23%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	290	49	0	339	13%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	230	19	1	250	10%
J	Gestion et pilotage	851	32	1	884	34%
TOTAL		2302	287	2	2591	100%

Au titre de la campagne 2024, la DGRH a reçu **426** propositions réparties comme suit : 58 % de femmes et 42 % d'hommes.

La moyenne d'âge des proposés est de 49 ans.

L'ancienneté moyenne de corps et de grade est de 8 ans 4 mois et 12 jours.

Les personnels proposés sont principalement affectés dans les univers suivants : 85 % dans le SUP, 14 % dans le SCO et moins de 1 % dans l'univers JS, avec une répartition par BAP suivante :

BAP		PROPOSES SUP	PROPOSES SCO	PROPOSES JS	PROPOSES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	29	1	0	30	7%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	17	1	0	18	4%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	20	0	0	20	5%
D	Sciences humaines et sociales	0	0	0	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	60	34	0	94	22%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	41	9	0	50	12%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	35	6	1	42	10%
J	Gestion et pilotage	162	9	1	172	40%
TOTAL		364	60	2	426	100%

Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Le choix des promus résulte d'un examen au sein de la DGRH. Les établissements d'enseignement supérieur et les académies procèdent à un classement ordonné des dossiers qui est pris en compte au moment de l'établissement de la liste d'aptitude.

Pour évaluer la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des dossiers proposés, l'administration s'est fondée sur les critères suivants :

- en matière de valeur professionnelle : la nature des fonctions exercées, la catégorie d'établissement, le niveau d'expertise, le montant des budgets gérés, la nature des relations avec les partenaires, les publications, la coopération internationale, etc ;
- en matière de parcours professionnels : la diversité des fonctions exercées et les mobilités géographiques et/ou fonctionnelles au sein des ministères éducatifs, des établissements d'enseignement supérieur, la mobilité interministérielle ou vers d'autres fonctions publiques.
- le classement des dossiers par l'autorité hiérarchique.

En matière de prévention des discriminations, la DGRH a veillé au respect des équilibres femmes/hommes. Ainsi sur les 227 dossiers retenus, 55 % sont des femmes, et 45 % sont des hommes, répartition plus favorable aux femmes par rapport à la répartition par sexe des agents promouvables.

De même, l'âge moyen des promus est de 50 ans et l'ancienneté moyenne de corps et de grade est de 8 ans 5 mois et 5 jours, inférieure de 1 an et ½ à celle constatée pour les agents promouvables.

La diversité des environnements professionnels est également assurée parmi les personnels promus : 88 % des promus sont affectés dans le SUP, 11 % dans le SCO et moins de 1 % dans l'univers JS, ce qui est conforme à la situation des promouvables.

Le corps vivier des assistants ingénieurs ne comporte qu'un seul grade.

Répartition des promus par BAP :

BAP		PROMUS SUP	PROMUS SCO	PROMUS JS	PROMUS TOTAL	%
A	Sciences du vivant	16			16	7%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	8	1		9	4%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	13			13	6%
D	Sciences humaines et sociales	0	0	0	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	31	16		47	21%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TIC communication	26	5		31	14%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	22	2	1	25	11%
J	Gestion et pilotage	83	2	1	86	38%
TOTAL		199	26	2	227	100%

A titre d'exemples, trois parcours professionnels sont présentés ci-dessous :

1/ 54 ans, diplômée d'un BTS d'assistante de direction. Elle a acquis une forte expérience professionnelle au sein du CNRS pendant près de dix ans tout d'abord en qualité de contractuelle puis de technicienne, avant de rejoindre une université parisienne suite à l'obtention du concours interne d'assistante ingénieure en octobre 2010. Au sein de cette université, l'agente a occupé les fonctions de cheffe de bureau des personnels BIATSS avant de partir au sein d'un autre ministère pour exercer les fonctions de responsable d'un pôle procédures en 2013. Appartenant à la BAP J, elle exerce les fonctions d'adjointe au responsable du service de la gestion administrative et financière d'environ 2 400 agents et celle de responsable de l'unité qualité.

2/ 52 ans, diplômée d'un BTS de bureautique et secrétariat trilingue. De 1993 à 2002, elle était assistante de direction d'une grande entreprise de transports internationaux. Elle a débuté son parcours au sein de la fonction publique en qualité d'attachée d'administration contractuelle de 2003 à 2010, puis en qualité d'assistante ingénieure titulaire à compter de 2011, consécutivement à sa réussite au concours interne. Appartenant à la BAP J, elle exerce les fonctions de cheffe de cabinet au sein d'une école publique d'enseignement supérieur et de recherche.

3/ 59 ans, diplômé d'un CAP de logistique obtenu via le dispositif de la validation des acquis de l'expérience. Il a intégré la filière ITRF en 2002 en qualité d'agent des services techniques de recherche et de formation et a ensuite accédé au corps des TECH par liste d'aptitude en 2011 avant d'être nommé ASI en 2015 suite à sa réussite au concours interne. Appartenant à la BAP C, il est en charge de la maintenance des travaux pratiques de tronc commun dans une université.

Dans le cadre de l'application du protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et les rémunérations dans l'enseignement supérieur et la recherche, un plan quinquennal de repyramidage de la filière ITRF a été mis en place à compter de 2022 (Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation). Cette campagne de promotion au titre de 2024 étant en cours, le rapport de promotion dans le corps des IGE par cette voie sera élaboré ultérieurement.